

Nombre de conseillers titulaires : 168

Nombre de conseillers présents : 118

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre d'absents excusés : 29

- FINANCES

• Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'assujettir les logements vacants depuis plus de deux ans à la taxe d'habitation.

• Institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales.

• Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs et décide que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur.

• Tarifs des locations de salles – Commune déléguée de Chaudron en Mauges

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve le tableau des tarifs 2018 présenté pour la Crémaillère ainsi que les tarifs 2017 concernant la salle des Jambuères : 116 € pour la journée et 43 € pour un vin d'honneur.

• Instauration d'un principe de convergence des montants de base minimale de CFE

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'instaurer l'intégration fiscale progressive des montants de base minimale pour les entreprises dont le montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 €.

- ACQUISITIONS FONCIÈRES

• Programme logements location/accession – Vente Anjou Atlantique Accession – Commune déléguée de Saint Rémy en Mauges

Le Conseil Municipal s'engage, à la majorité, à céder à Anjou Atlantique Accession, dans le cadre de la construction de quatre logements en location/accession, un terrain constructible entièrement viabilisé, y compris les raccordements et branchements aux différents réseaux, et aménagé par la commune jusqu'à la limite du domaine public pour un montant de 12 000 € HT par logement en location/accession soit 48 000 € HT – TVA sur marge de 2 248 €, soit un montant TTC de 50 248 €.

• Vente de terrain à Mauges Communauté – Commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise la vente à Mauges Communauté d'un terrain d'une surface de 2 000 m² dans la zone de la Paganne au prix de 3,05 € HT le m².

- MARCHÉS PUBLICS

• Transport de personnes pour les services de Montrevault-sur-Èvre – Autorisation de signer les marchés

Monsieur le Maire est autorisé, à la majorité des voix, à signer les accords-cadres suivants :

- transports à l'intérieur du territoire de Montrevault-sur-Èvre – navettes ALSH avec le groupement VOYAGES CORDIER (Mandataire) / FOUCHE TRAVEL, accord-cadre mono-attributaire sans mini/maxi annuel pour une durée d'un an renouvelable trois fois soit quatre ans au maximum,

- transports à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de Montrevault-sur-Èvre – sorties diverses des enfants avec le groupement VOYAGES CORDIER (Mandataire) / FOUCHE TRAVEL, accord-cadre mono-attributaire sans mini/maxi annuel pour une durée d'un an renouvelable trois fois soit quatre ans au maximum,

- transports liés aux activités scolaires avec le groupement VOYAGES CORDIER (Mandataire) / FOUCHE TRAVEL, accord-cadre mono-attributaire sans mini/maxi annuel pour une durée d'un an renouvelable trois fois soit quatre ans au maximum.

• Études et levés topographiques des réseaux d'assainissement de Montrevault-sur-Èvre - Autorisation de signer les marchés

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- études des réseaux d'assainissement avec la société IRH ENVIRONNEMENT pour un montant forfaitaire de 295 910 € HT avec un délai contractuel de 12 mois ; le marché comprenant également les prix unitaires complémentaires suivants utilisés en tant que de besoin à la demande expresse du pouvoir adjudicateur :

- inspection des réseaux par caméra complémentaire : 2,20 € HT
- test à la fumée complémentaire : 1,00 € HT
- test au colorant complémentaire : 50,00 € HT
- réunion complémentaire : 500,00 € HT

- levés topographiques XYZ et numérisation des réseaux d'assainissement avec la société IRH pour un montant, option comprise de 56 880 € HT avec un délai contractuel de 7 mois.

- RESSOURCES HUMAINES

• Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste non permanent d'adjoint administratif de 2ème classe

Le Conseil Municipal, à la majorité décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016. Ce poste est créé dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité et ce pour une durée de 12 mois maximum sur une durée maximum de 18 mois consécutifs.

• Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste permanent d'attaché à temps non complet

Le Conseil Municipal, à la majorité décide de créer un poste d'attaché à temps non complet à compter du 1^{er} octobre 2016.

• Modification du tableau des effectifs - Création de cinq postes permanents dans le cadre d'emploi d'adjoint technique pour les services techniques

Le Conseil Municipal, à la majorité décide de créer cinq postes dans le cadre d'emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017.

• Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe suite à la réussite à un examen professionnel

Le Conseil Municipal, à la majorité décide, à compter du 1^{er} octobre 2016 :

- de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet,
- de supprimer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet.

• Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet

Le Conseil Municipal, à la majorité décide de créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet à compter du 1^{er} octobre 2016.

• Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste non permanent d'adjoint administratif de 2ème classe

Le Conseil Municipal, à la majorité décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016. Ce poste est créé dans le cadre d'accroissement saisonnier d'activité et ce pour une durée de 6 mois maximum sur une durée maximum de 12 mois consécutifs.

- AFFAIRES SCOLAIRES

• Contribution financière à la commune de Chalonnes sur Loire pour la scolarité d'enfants du territoire

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de participer aux frais de scolarité des cinq enfants domiciliés sur le territoire de Montrevault-sur-Èvre pour un montant de 2 499 € pour la commune de Chalonnes sur Loire.

- Affaires scolaires – Subventions voyages scolaires

Le Conseil Municipal , à la majorité, décide de créer une aide annuelle aux voyages scolaires d'un montant de 5 euros par élève scolarisé. Elle prendra la forme d'une subvention versée à une association de parents et calculée en année « n » sur les effectifs de la rentrée « n-1/n » et elle sera cumulable sur 3 ans.

- ENVIRONNEMENT

- Convention avec le CPIE pour le CEP (Conseil en Énergie Partagée)

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal, à la majorité, à signer l'avenant à la convention avec le CPIE pour la mise en place du Conseil en Énergie Partagée.

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Avis sur enquête publique Fertil'Eveil

Le Conseil Municipal , à la majorité, émet un avis favorable au projet d'implantation d'une unité de traitement de déchets fermentescibles par compostage située ZAC Anjou Actiparc Centre Mauges – Beaupréau à Beaupréau-en-Mauges.

- Institution d'une bourse individuelle pour certains élèves du Conservatoire de la Communauté d'Agglomération de Cholet

Le Conseil Municipal , à la majorité, décide d'instituer, pour l'année 2016-2017, une bourse individuelle aux élèves répondant à certaines conditions et fixe le montant de la bourse à 600 € pour cursus complet et 250 € pour cours indépendant.

- Commission Action Sociale/Emploi – Modification de constitution

Le Conseil Municipal , à la majorité, accepte la modification au sein de la commission Action Sociale/Emploi concernant la commune déléguée de Saint Rémy en Mauges, soit Madame Aurélie PETITEAU en remplacement de Madame Anne-Marie VINCENT.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : lundi 24 octobre 2016